

L'ESSENTIEL

- L'achat d'électricité est un des leviers de la mise en œuvre d'une politique d'efficacité énergétique.
- La chaîne de valeur de l'électricité couvre :
 - l'approvisionnement : production et importation,
 - l'acheminement transport : RTE,
 - la distribution : ERDF et Entreprises Locales de Distribution (ELD)
 - la commercialisation : fournisseurs.
- Les tarifs réglementés de vente (TRV) disparaissent pour les contrats de puissance supérieure à 36 kVA au 31 décembre 2015. Les collectivités devront donc anticiper cette échéance et conduire d'ici là un appel d'offres.

L'ÉLECTRICITÉ N'EST PAS UN PRODUIT COMME UN AUTRE ; ELLE NE SE STOCKE PAS ET DE PLUS TOUS LES KWH NE SE VALENT PAS CE QUI EST STRUCTURANT POUR CONDUIRE SON ACHAT.

Pour la collectivité, l'achat d'électricité constitue une opportunité pour mieux appréhender l'enjeu énergétique du territoire.

Pour bien mettre en œuvre sa politique d'achat d'électricité, il est indispensable de se familiariser au préalable avec les principales caractéristiques du marché de l'électricité :

- les mutations du marché de l'électricité,
- la chaîne de valeur de l'électricité,
- les composantes de la facture d'électricité.